
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, mardi le 11 octobre 2022, à 19 h 30 à la salle municipale du 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1) **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ** : Lot 6 436 393, chemin de l'Épinette

NATURE ET EFFETS : Demande l'abaissement de la marge de recul avant à 6 mètres au lieu de 9 mètres pour un futur bâtiment principal dans la zone 99-Vb.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage # 2013-518.

2) **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ** : 15, chemin de la Truite.

NATURE ET EFFETS : Demande l'abaissement de la marge de recul avant à 8,18 m au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal existant dans la zone 100-Vb.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage # 2013-518.

3) **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ** : 1231, chemin de la Traverse.

NATURE ET EFFETS : Demande l'abaissement du triangle d'emprise à 0 et 2,41 m au lieu de 4 mètres pour l'intersection d'un chemin privé avec la route de la Traverse.

Relatif à l'article 7.5 du règlement de lotissement # 2022-516.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à ces demandes.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 21 septembre 2022.



Madame Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière intérimaire